ALTA
Expertise & Conseil depuis 1993
EXPERTISE COMPTABLE AGRICOLE
• COMPTABILITE • CONSEIL
• GESTION • SOCIAL
Contactez nous au 05.61.67.08.77
www.alta-experts-comptables.fr
Trois bureaux en Ariège : Pamiers, Mirepoix, Mazères

REUSSIR Terres d'Ariège
fdsea 09 Jeunes Agriculteurs Ariège
L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES
N°865 | Vendredi 22 septembre 2023
32, Av de Gaulle - 09000 Foix - Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99 - Le n° : 2,22€ -
mail : terres.ariege@gmail.com / Site : www.terres-ariege.fr

Les titres de la semaine

▪ **Actu agricole** p.2
Plan loup : copie à retravailler de fond en comble

▪ **France** p.3
GNR : La FNSEA a trouvé un accord avec le gouvernement

▪ **Filière** p.4
La situation du marché au 1er semestre 2023 pour la viande bovine

▪ **Restrictions de l'eau** p.7
Sécheresse : le cours d'eau du Douctouyre passe en alerte renforcée

▪ **Chambre d'agriculture** p.9
EMBAROU, une alliance d'acteurs pour réussir l'installation de maraîchers

▪ **Cours et marchés** p.10
Les dernières cotations des marchés bovins, ovin et céréales du Sud-Ouest

▪ **Petites annonces** p.11
Vendre, acheter, louer... Faites des affaires avec votre hebdomadaire agricole local *Terres d'Ariège*



Prolongation du délai de dépôt des dossiers de demande au guichet d'aide aux agriculteurs biologiques p. 12

Le ministère de l'Agriculture annonce un report de la date de clôture du guichet de dépôt des demandes d'aides biologiques au 29 septembre.

FDSEA/JA P. 2



L'ÉDITO : LE POINT SUR LE PROCÈS DE LA RURALITÉ À VENIR

CHAMBRE D'AGRICULTURE P. 8



IDÉES REÇUES SUR L'EAU : DÉMÊLONS LE VRAI DU FAUX !





"NOURRIR SES ANIMAUX NE DEVRAIT PAS DÉPENDRE DE LA MÉTÉO."



Avec l'intensité des évènements climatiques et leur fréquence, s'assurer est indispensable pour compenser le manque de pousse d'herbe en cas d'aléa climatique. En plus, les contrats sont subventionnés à 70 % et ce dès 20 % de franchise[1].
Et pour faciliter l'indemnisation, Groupama peut intervenir en tant qu'interlocuteur agréé pour le compte de l'Etat[2].

Profitez d'un diagnostic gratuit pour estimer l'exposition aux risques climatiques de vos prairies, sur assurance-prairies.fr.

Pour les conditions et les limites des garanties, se reporter au contrat ou voir votre conseiller en agence.
[1] Choix entre plusieurs niveaux de franchise (20 % et 25 %).
[2] En cas de risques catastrophiques, intervention de l'interlocuteur agréé pour le compte de l'Etat. Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles, siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris. Entreprises régies par le code des assurances. Document et visuel non contractuels. réation : Agence Up'co - Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Août 2023. ML 9753 092023

Groupama
la vraie vie s'assure ici

ÉDITORIAL





Le Point sur le Procès de la ruralité à venir

Chers collègues,

Lors du procès de la ruralité, vous êtes venus nombreux le 18 octobre 2022 pour nous soutenir et défendre notre métier, nos traditions, nos valeurs et nos convictions.

Nous avons fait appel à la décision du tribunal de Foix.

Avec Cédric Munoz, Philippe Lacube, Jean-Luc Fernandez et Jean-Pierre Mirouze, nous comparaitrons devant la cour d'appel de Toulouse le 28 septembre prochain.

Les décisions prises lors de cette audience judiciaire vous seront communiquées dans les prochaines éditions de Terres d'Ariège.

Encore une fois, nous vous renouvelons notre reconnaissance et nos remerciements pour votre soutien en faveur de notre cause, la défense du monde agricole et rurale.

Syndicalement,
Rémi Toulis et Clémence Biard

Plan Loup : Copie à retravailler de fond en comble

PRÉDATION Ce lundi, la préfète coordonnatrice du plan loup a présenté le futur plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage 2024/2029. Force est de constater que globalement la copie présentée ne fait que prolonger les modalités de gestion applicables depuis 2004. Celles-ci conduisent à la fin du pastoralisme et attentent à la santé des éleveurs et de leur famille.



La préfète ne répond pas aux demandes formulées par FNSEA/JA/FNO/FNB/FNPL/FNC/FNEC/Chambres d'agriculture France représentant les agriculteurs.

Par ailleurs, aucune avancée n'est perceptible sur l'évolution du statut du chien de protection pour dégager la responsabilité de l'éleveur en cas d'incidents. L'octroi d'avances aux agriculteurs obligés d'investir dans des moyens de protection coûteux demeure toujours impossible. Seule la possibilité de faire évoluer la méthode du comptage des loups demandée depuis de longs mois par la profession agricole semble ouverte mais pas acquise.

FNSEA/JA/FNO/FNB/FNPL/FNC/FNEC/Chambres d'agriculture France réaffirment que le futur plan doit être construit autour de la sauvegarde de l'élevage et du bien-être des éleveurs et de leurs animaux. En conséquence, les mesures réglementaires à prendre doivent permettre de réguler le loup dont la population n'est plus sous contrôle. Selon les scientifiques, la viabilité du loup est assurée en France avec 500 individus et la population actuelle est estimée par l'OFB à 1104 individus. Aussi la profession agricole demande de :

- **simplifier les tirs de défense et leur mise en œuvre,**
- **supprimer le plafond de destruction de 19%**
- **permettre aux éleveurs et aux chasseurs formés de disposer d'armes équipées de lunettes à visée nocturne.**

Le gouvernement doit ouvrir les yeux et réagir. Après plus de 30 ans de présence sur le territoire français, le loup prolifère dangereusement pour l'économie rurale et constitue une menace réelle pour les hommes comme le dit la Présidente de la Commission européenne.

L'abandon d'espaces où le pâturage devient impossible en raison des attaques incessantes des loups va à l'encontre du maintien de la biodiversité et des évolutions indispensables à engager pour s'adapter aux effets du changement climatique et notamment prévenir les incendies. Il n'est plus possible de continuer à refuser de voir la réalité en face. Alors que la situation du loup a profondément changé au détriment du pastoralisme et de la santé psychologique des éleveurs, il est plus que temps de changer de paradigme pour bâtir le plan national d'action 2024/2029.

Sur le plan européen, le gouvernement français doit rebondir sur les propos de madame Ursula Von der Leyen réitérés en plénière devant le Parlement européen le 13 septembre. Il est urgent de demander, dès cette année, une révision du statut du loup dans la directive Habitats et dans la Convention de Berne.

FNSEA/JA/FNO/FNB/FNPL/FNC/FNEC/Chambres d'agriculture France, invitent le gouvernement français à faire preuve de réalisme et de courage tant à l'échelle nationale qu'européenne. Il faut maintenant passer des paroles aux actes.

FNSEA/JA/FNO/FNB/FNPL/FNC/FNEC

SOMMAIRE ➔FRANCE p. 3 ➔DÉPARTEMENT p. 4, 5 et 12 ➔FDSEA/JA p. 6 à 7 ➔CHAMBRE D'AGRICULTURE p. 8 à 9

GNR : La FNSEA a trouvé un accord avec le gouvernement

SYNDICAT Depuis l'annonce de la volonté de suppression de la détaxation du GNR en agriculture d'ici à 2030 par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, en juin dernier, la FNSEA n'a cessé de faire preuve de fermeté et n'a jamais transigé sur ses demandes.



Suite aux annonces de Bruno Le Maire, le jeudi 7 septembre, concernant la suppression de la niche fiscale du GNR (Gazole Non Routier), une rencontre a eu lieu entre le ministre et le président de la FNSEA. Un accord a donc été trouvé et apporte une réponse satisfaisante à l'ensemble des demandes de la profession.

Lors de cet entretien, la FNSEA a accepté d'entrer dans une démarche de négociation tout en posant un certain nombre de conditions afin de ne pas porter atteinte à la compétitivité de nos exploitations :

• Le refus d'une détaxation immédiate du GNR .
• La mise en place de mesures de compensation.
• L'établissement d'une feuille de route avec l'ensemble des parties prenantes concernant l'évolution de l'utilisation et de la taxation du GNR et des autres énergies en agriculture.

Nous mesurons l'inquiétude vive sur le sujet dans le réseau. Mais les mesures obtenues sont une réelle victoire syndicale pour la compétitivité de nos exploitations ! Nous en sommes convaincus !

Il a été acté que l'effort budgétaire annuel serait de 70 millions d'euros par an jusqu'en 2030, ce qui représente une hausse de la TICPE de 2,8 centimes par litres pour 2024. Cette hausse serait linéaire jusqu'en 2030 (70 M€ supplémentaires par an durant 7 ans).

Soulignons que l'agriculture n'est pas le seul secteur d'activité impacté par cette mesure et que les autres secteurs consommateurs de GNR (principalement travaux publics, bâtiment) voient leur taxation du GNR passer de 18,82 €/hl à 59,40 €/hl.

Au titre des mesures de compensation, la FNSEA a obtenu pour 2024 :

• Une hausse des plafonds d'exonération des plus-values professionnelles des petites et moyennes entreprises pour le secteur agricole de 40 %, soit 350 000 € pour l'exonération totale et 450 000 € pour l'exonération partielle.
• Une augmentation du plafond du micro-BA avec un passage à 120 000 € de recettes hors taxe (contre 91 900 € aujourd'hui).
• Une augmentation du plafond maximum de déduction de la DEP qui passe à 50 000 €.
• Un système d'acompte de 50% sur le remboursement de la TICPE pour tenir compte du différentiel plus important entre le prix d'achat du GNR et la taxation résiduelle des agriculteurs.
• L'engagement de la mise en place pour 2025 d'une aide fiscale, dont le format reste à définir (crédit d'impôt), afin d'accompagner les transitions des exploitations agricoles.

En ce sens, le ministre a rappelé sur LCI que « *pas un euro* » de la suppression de la détaxation partielle des agriculteurs n'ira à l'Etat.

Bruno le Maire, a également rappelé " *Ces sommes seront réinvesties dans l'accompagnement à la transformation écologique pour l'agriculture* ".

FNSEA

PAROLE SYNDICALE

Malgré les engagements et les demandes de la FNSEA,

↓

La FDSEA et les JA09 rappellent que les propositions n'ont pas encore été validées, puisque l'ensemble des mesures seront soumises au vote lors de la prochaine loi des finances.

EN BREF

PAC 2023/2027

Éco-régimes: près de neuf agriculteurs sur dix ont déposé une demande

Une nouveauté de la PAC 2023/2027, a fait surface. Il s'agit de l'éco-régime, qui a été demandé par plus de neuf agriculteurs sur dix à l'occasion de la première campagne de télédéclaration des aides de cette nouvelle programmation.

" *Sur 306 218 dépôts de dossiers, 272 464 contenaient une demande d'éco-régime, soit plus de 88% d'entre eux* ", indique Véronique Lemaire-Curtinot, directrice des soutiens directs agricoles de l'Agence de services et de paiement (ASP), interrogée par Agra Presse.

Les premiers chiffrages du nombre d'agriculteurs ayant finalement obtenu l'éco-régime ne devraient pas arriver avant l'automne. En effet, les données de la campagne sont traditionnellement publiées en fin d'année.

> "Toutefois, cela ne signifie pas que tous ces dossiers seront éligibles"

Lors de la présentation de la déclinaison française de la PAC au printemps 2021, Julien Denormandie avait estimé que 79% des exploitations de grandes cultures seraient éligibles aux éco-régimes.

Pour rappel, les éco-régimes représentent 25% de l'enveloppe du 1er pilier de la PAC et sont délivrées selon trois voies d'accès environnementales et deux niveaux de paiement – l'ASP n'est pas encore en mesure de fournir la répartition des demandes selon les trois voies.

Agrafil



La situation du marché au 1er semestre 2023 pour la viande bovine

VIANDE BOVINE Le 1er semestre 2023 voit la poursuite des tendances de fond, déjà constatées sur l'année 2022 !

Avec toujours la décapitalisation du cheptel allaitant (baisse de 527 000 vaches allaitantes entre le 1er juin 2016 et le 1er juin 2023). Certes, nous constatons enfin, au 1er semestre 2023 un début de diminution des charges sur les matières premières agricoles pour les éleveurs. Cependant, du fait de la revalorisation du SMIC sur cette période, les prix de revient restent encore à un niveau très élevé !

Des coûts de productions en légère augmentation sur le 1er semestre 2023, et toujours à un niveau très élevé pour les éleveurs bovins allaitants !

Après des mois d'inflation, bien que les prix des matières premières aient commencé leur lente diminution (chiffres de fin juin 2023 source : Ipampa viande bovine, RICA 2015, traitement Institut de l'élevage : aliments achetés : -6,5% ; engrais et amendements : -61,2 % ; énergie et lubrifiants : -15,5%), les indicateurs de prix de revient en viande bovine (calculés selon l'accord interprofessionnel en date du 22 mai 2019) augmentent de +1% sur le 1er semestre 2023.

Cette hausse est conséquente à une revalorisation du SMIC sur la période concernée. Cette revalorisation impacte à la fois le poste rémunération éleveur mais aussi les postes « *Biens et services de consommations intermédiaires* », « *Produits et services vétérinaires* », « *Entretien et réparation des véhicules* » et « *Frais généraux* » calculés au sein du prix de revient interprofessionnel.

Des signaux de marché, montrant une offre limitée en animaux !

La décapitalisation du cheptel bovin allaitant enclenchée depuis 2016, s'est accélérée sur l'année passée ! (Baisse de 112 000 têtes sur la campagne 2022-23). Alors que la consommation par bilan se tient globalement (-0.5 % sur les 6 premiers mois de l'année 2023 / 2022), cette décapitalisation toujours marquée (-3.1 % par rapport à la campagne précédente) se traduit par la poursuite de la tendance à la baisse des abattages poursuivie. Fin aout 2023, les chiffres le prouvent : -4.3 % d'abattages sur les 33 premières semaines de 2023 VS 2022 (Source : Normabev).

La décapitalisation se traduit également par une baisse des naissances de 152 000 animaux sur la campagne 2022/2023 (-4.6%). Cette baisse implique donc une réduction des effectifs d'animaux mis sur le marché d'environ 10% ! Aussi, alors que la part de l'Italie dans nos exportations sert souvent d'alibi, il ne faut pas oublier la dépendance réciproque des Italiens à l'approvisionnement français qui oscille entre 85 et 90 % !

Dans ce contexte, avec une telle réduction de l'offre, et alors que la demande est dynamique, il ne peut avoir qu'un effet favorable sur les cours... D'autant plus marqué que les Algériens reviennent à l'achat, avec des exigences moindres !

Des cotations stables sur le 1er semestre 2023, et donc des signaux clairement insuffisants pour les éleveurs !

Sur le 1er semestre 2023, malgré une offre limitée en animaux, les cotations sont restées stables (+0,2% sur la période), toutes catégories animales confondues (hausse de 0,01€/kg sur le Prix Moyen Pondéré entre la semaine 1 et 26 en 2023). Le constat est simple : le niveau des prix payés producteurs ne permet toujours pas de couvrir la hausse des charges subies par les éleveurs. Sur le 1er semestre 2023, l'écart entre le prix de revient interprofessionnel et la cotation ne diminue que sur la vache allaitante si l'on compare à 2018 ! Les signes d'une amélioration de la rémunération des éleveurs bovins sont donc très à la marge... Le 1er semestre 2023 ne fait pas exception ! Bien que les charges se stabilisent, les cotations gros bovins entrée abattoir ont fait de même, et ont suivi la même tendance ! Le prix payé producteur est donc toujours à perte, lorsqu'il est comparé au prix de revient !

L'indicateur prix de revient interprofessionnel, l'élément indispensable au sein des contrats, pour faire face à l'envolée des prix des matières premières !

Il convient de rappeler que, dans le cadre d'EGALIM2, l'éleveur doit établir sa proposition de contrat à son premier acheteur et non l'inverse. Et le prix de revient interprofessionnel (selon la méthodologie de calcul en date du 22 mai 2019) - et non un autre ! - est, dans cette proposition, le socle indispensable à toute négociation. Le résultat de la mécanique de prix résultant de la négociation, et présente dans le contrat, ne sera alors plus négociable par l'aval de la filière.

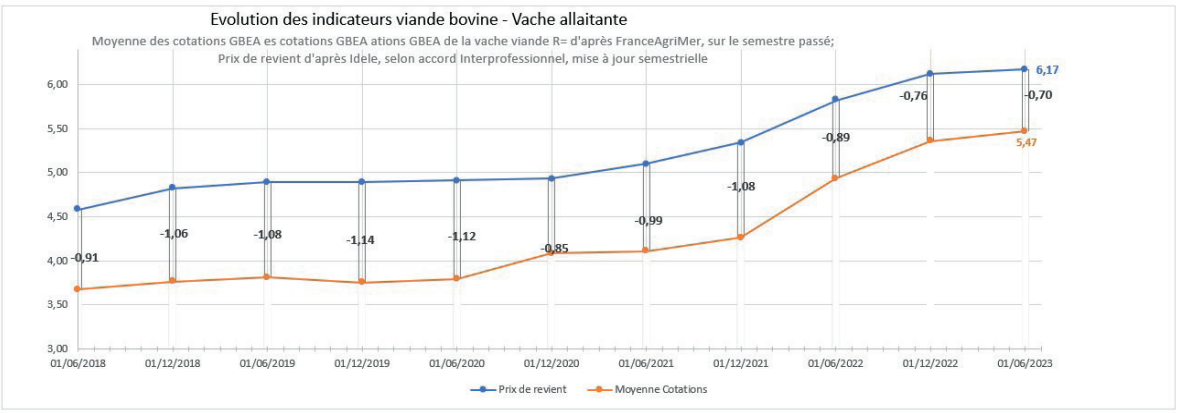
Par la prise en compte de l'indicateur interprofessionnel dans le contrat, l'éleveur a l'assurance que la flambée des prix des matières premières sera supportée par son exploitation, de manière durable. Par le contrat, l'éleveur est aussi assuré, de mieux contrer les éventuelles pressions à la baisse, saisonnières ou non, mises par les opérateurs. Il convient également de rappeler que la prise en compte de l'indicateur interprofessionnel dans un contrat, amène toujours à une meilleure valorisation que le prix du marché, même quand celui-ci augmente fortement comme l'année passée !

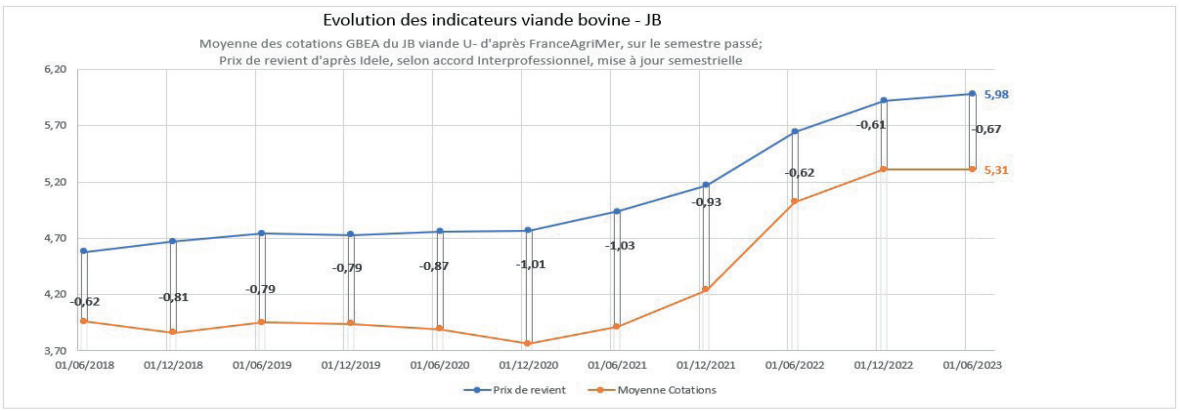
Enfin, cela permet de donner de la visibilité aux éleveurs, à la filière, comme aux financeurs pour accompagner les jeunes. Avec la moitié des éleveurs qui partiront à la retraite dans les 10 années à venir, le renouvellement des générations est urgent.

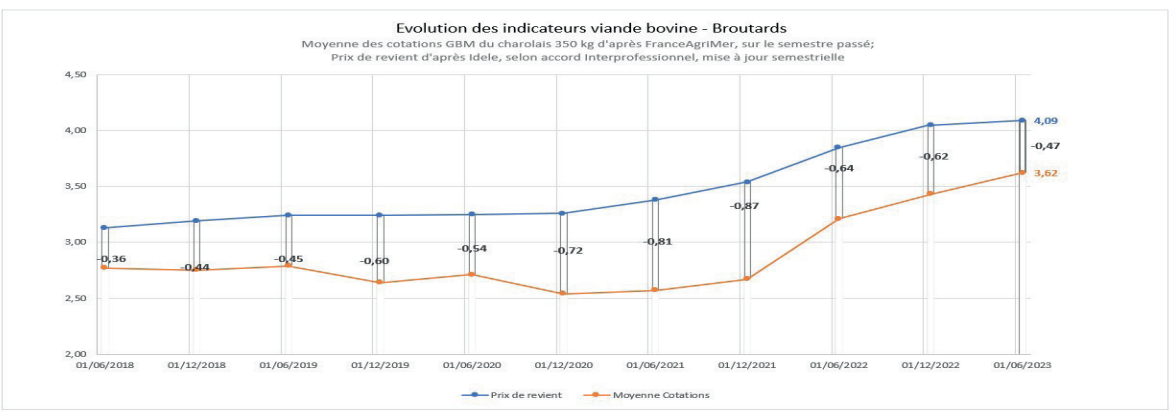
FNB

		2023	Evolution			
		semestre 1	Semestre précédent	/ semestre précédent	Même semestre année N-1	/ même sem. année N-1
	IPAMPA BV	136,5	138,5	-1%	131,6	+4%
prix de revient	Vache races à viande (€/kg éc)	6,17	6,12	+1%	5,82	+6%
	Génisse races à viande (€/kg éc)	6,75	6,69		6,36	
	Jeune Bovin races à viande (€/kg éc)	5,98	5,92		5,64	
	Broutard races à viande (€/kg vif)	4,09	4,05		3,85	

Source : Idele d'après INOSYS-Réseaux d'élevage

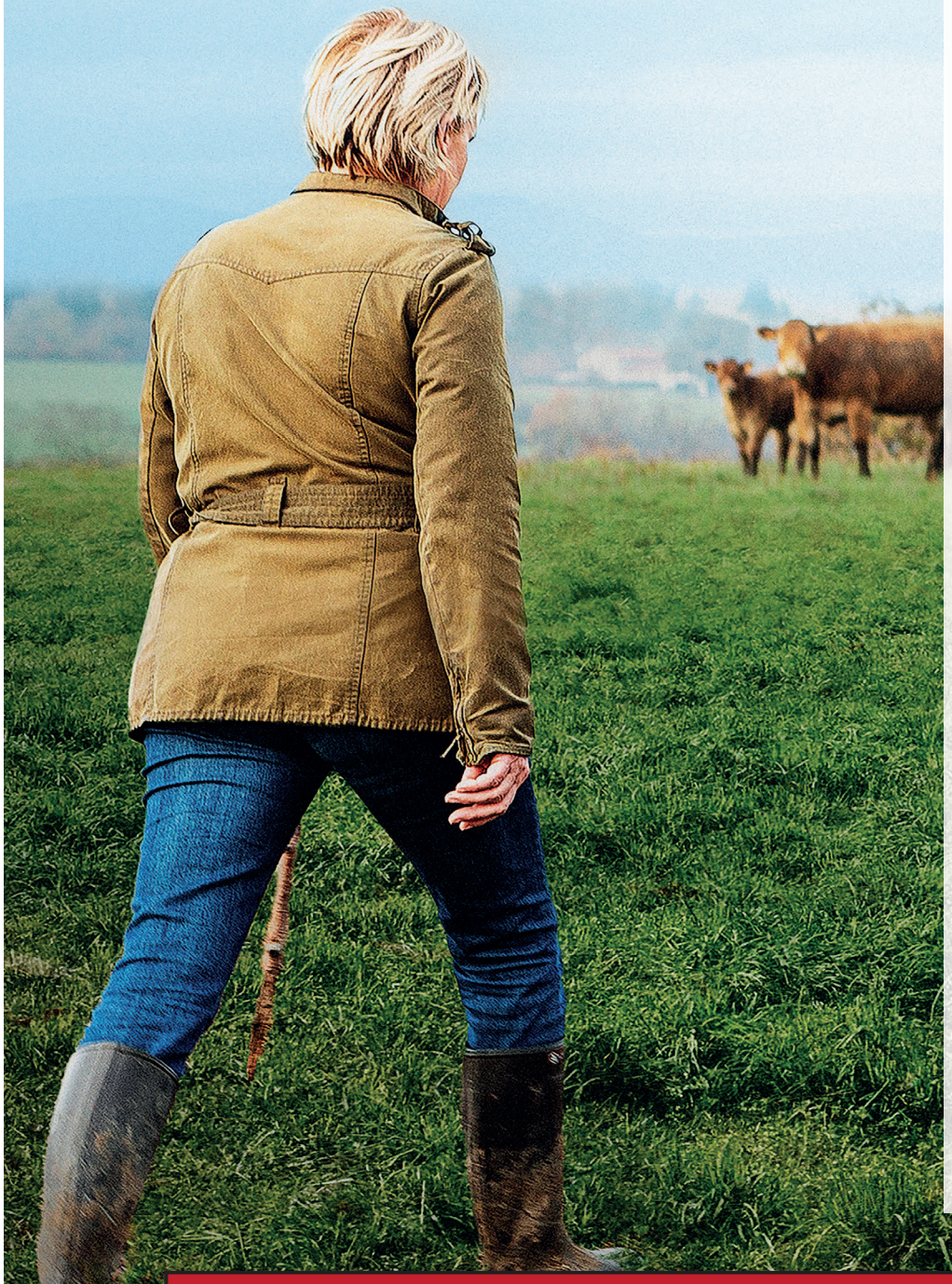






BOVINS interbev INTERPROFESSION BÉTAIL & VIANDE

UN CONTRAT POUR SÉCURISER L'EXPLOITATION ET ÊTRE MIEUX RÉMUNÉRÉ



Depuis l'éleveur jusqu'au point de vente, les acteurs de la filière viande bovine française partagent la même passion de leur métier. **Ils sont fiers de proposer une viande bovine de qualité, saine et durable aux consommateurs.** Et pourtant, la baisse du nombre d'éleveurs comme celle du cheptel bovin se poursuit et s'accélère, avec à la clé le risque de creuser le déficit de viande bovine française et l'augmentation des importations.

Pour être encore là demain, chacun doit avoir la possibilité de vivre dignement de son métier, ce qui passe par une juste rémunération de son travail et une visibilité sur l'activité de son entreprise au-delà du court terme.

Pourquoi le contrat est-il un outil d'avenir ?

- Il garantit le débouché des animaux contractualisés auprès de l'acheteur
- Il permet d'anticiper le prix qui va être payé pour les bovins contractualisés à partir de la formule de prix qui a été convenue
- Il tient compte des coûts de production grâce à la prise en compte d'indicateurs dans la clause de prix, pour une stabilité économique de l'entreprise et une meilleure rémunération
- Il permet de se projeter sur plusieurs années pour sécuriser son projet d'installation ou de modernisation
- Il apporte les garanties nécessaires au banquier pour accompagner un projet

Pour l'acheteur, le contrat représente aussi un intérêt. En sécurisant son approvisionnement en bovins et viande française, il lui permet de garantir l'activité de son entreprise dans les prochaines années et de satisfaire ainsi ses clients.

Développer les contrats dans la filière viande bovine, c'est une manière de préserver des éleveurs sur nos territoires, de valoriser notre modèle d'élevage herbager et à taille humaine, et de continuer à proposer demain une viande française durable et de qualité à nos concitoyens.

L'interprofession viande bovine met à disposition des acteurs de la filière des outils, modèles de contrat et propose des formations et un appui personnalisé. Des indicateurs de coût de production de référence sont également disponibles, calculés selon une méthode qui a fait l'objet d'un accord interprofessionnel. **POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ VOTRE FÉDÉRATION OU VOTRE COMITÉ RÉGIONAL.**

https://www.interbev.fr/contractualisation/

ENGAGEONS-NOUS POUR L'AVENIR DE LA FILIÈRE BOVINE

SCANNEZ CE QR CODE POUR DÉCOUVRIR LE PREMIER PODCAST DE LA SECTION BOVINE D'INTERBEV « PAROLES DE PROS ».

INTERBEV Siège social : Tour Mattei, 207 rue de Bercy TSA 21307 - 75564 Paris Cedex 12 - SIRET : 37835592900027 - **GULFSTREAM COMMUNICATION** - RCS Nantes B 388 788 993

GIE AgriAvenir vous propose des tarifs préférentiels pour passer vos permis !

PERMIS Formation FIMO, permis BE, permis C … Retrouvez toutes les informations sur les permis que vous pourrez passer cette année grâce aux syndicats de la FDSEA et des JA

Grâce à un partenariat avec l'ECF, le GIE AgriAvenir vous propose de passer différents permis au courant des mois et de l'année à venir.

D'ici la fin de l'année 2023, vous pourrez faire les formations et passer les permis suivants :

- La formation B96 :
• le 24 octobre 2023,
• ou le 21 novembre 2023,
• ou le 12 décembre 2023

- Permis BE :
• du 11 au 13 octobre 2023,
• ou du 25 au 27 octobre 2023
• ou du 8 au 11 novembre 2023
• ou du 22 au 24 novembre 2023
• ou du 13 au 15 décembre 2023

- Permis C :
• du 9 au 20 octobre 2023
• ou du 30 octobre au 13 novembre 2023
• ou du 04 au 15 décembre 2023

- Permis CE :
• du 2 au 20 octobre 2023
• ou du 30 octobre au 20 novembre 2023
• ou du 27 novembre au 15 décembre 2023

- Formation FIMO marchandises :
• ou du 2 au 27 octobre 2023
• ou du 27 novembre au 22 décembre 2023

- Formation FCO marchandises :
• du 18 au 22 décembre 2023

Pour les candidats qui devraient repasser le code de la route :

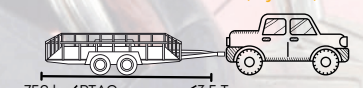
Le prix du passage de l'examen est compris dans le tarifs proposé par le GIE AgriAvenir (ci-dessous). Vous pouvez également repasser le code à plusieurs reprises en cas d'échec à l'examen. Enfin, l'ECF impose que chaque candidat suive à minima une formation en distanciel si la formule en présentiel de 3 jours ne peut pas être réalisable.

Pour vous inscrire, contacter les animatrices au 06.75.60.68.30 ou gie.agriavenir@gmail.com.

A.D

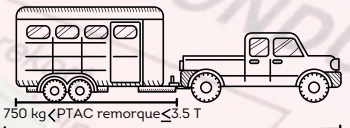
PERMIS ET FORMATIONS

• FORMATION B96 (1 jour)



Tarif initial	40 €
Adhérent JA ou FDSEA	20 €
Non adhérent	35 €

• PERMIS BE (3 jours)



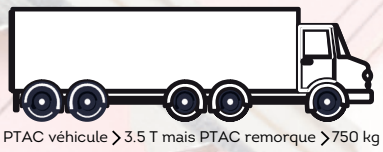
	Formation	Formation + code
Tarif initial	325 €	620 €
Adhérent JA ou FDSEA	190 €	240 €
Non adhérent	240 €	340 €

• PERMIS C (2 semaines)



	Formation	Formation + code
Tarif initial	590 €	885 €
Adhérent JA ou FDSEA	390 €	440 €
Non adhérent	490 €	540 €

• PERMIS CE (3 semaines)



	Formation	Formation + code
Tarif initial	770 €	1065 €
Adhérent JA ou FDSEA	570 €	620 €
Non adhérent	670 €	720 €

• FORMATION FIMO MARCHANDISES (4 semaines)

Permet de conduire un véhicule poids lourd de transport de marchandises (y compris celles de votre exploitation) dans un cadre professionnel

Tarif initial	540 €
Adhérent JA ou FDSEA	380 €
Non adhérent	480 €

• FORMATION FCO MARCHANDISES (5 jours)

Renouvellement de la FIMO obligatoire tous les 5 ans

Tarif initial	172 €
Adhérent JA ou FDSEA	130 €
Non adhérent	160 €

Les tarifs comprennent la prise en charge VIVEA et l'ensemble des démarches administratives.
Une journée de formation dure 7h. Pour une même formation, les journées sont à réaliser à la suite (du lundi au vendredi).

Pour les permis : si vous avez eu le code il y a plus de 5 ans, vous devez le repasser.

L'offre comprends la présentation à l'examen et la formation qui est obligatoire mais qui peut se faire en présentiel ou en distanciel.

DES SESSIONS ONT LIEU AU MOINS 1 FOIS/MOIS POUR CHACUNE DE SES FORMATIONS

Pour vous inscrire, contacter les animatrices au 06.75.60.68.30 ou gie.agriavenir@gmail.com

Offres de rentrée : commandez une citerne à carburant grâce à l'offre de la carte moisson

OFFRES SPÉCIALES La carte moisson, en partenariat avec Axe Environnement lance une Opération Nationale d'Achat de citerne à carburant.

La carte moisson matérialise l'adhésion des exploitants agricoles du réseau FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), syndicat professionnel majoritaire dans la profession agricole en France.

Elle permet d'accèder à des avantages tarifaires négociés auprès de nombreux partenaires locaux et nationaux. Plus de 160 000 exploitants agricoles en bénéficient aujourd'hui grâce à un réseau national couvrant plus de 80 départements.

Des offres promotionnelles développées en leur faveur sont ainsi accessibles toute l'année tant sur les achats du quotidien, personnels et professionnels, que sur les dépenses liées aux vacances et aux loisirs.

L'offre de la rentrée 2023

Grâce à la carte moisson, vous pouvez commander jusqu'au mois de novembre deux types de citernes à carburant :

On retrouve tout d'abord la gamme TruckMaster (citerne mobile – simple paroi) - contenance de 200 à 900L

Cette gamme a été conçue spécialement pour transporter le gasoil en toute sécurité. Cette solution offre la possibilité aux opérateurs de ravitailler en gasoil leurs sites reculés.

Il y a également la gamme FuelMaster (citerne fixe – double paroi) - contenance de 1200 à 9000L.

La gamme FuelMaster offre une solution robuste et pratique de stockage sur site. Elle a été spécialement conçue pour un stockage, une protecton sécurisés du gasoil. Elle comprend des équipements optionnels ainsi que des systèmes de gestion et de suivi intelligents afin de répondre à toutes les exigences liées à l'agriculture, à la construction et au transport.

Cette opération se finira le 30 novembre 2023.

Pour effectuer une commande, ou bien pour se renseigner sur les différentes gammes, vous pouvez vous rendre sur le site : www.axe-environnement.eu

ou bien scanner ce QR code :



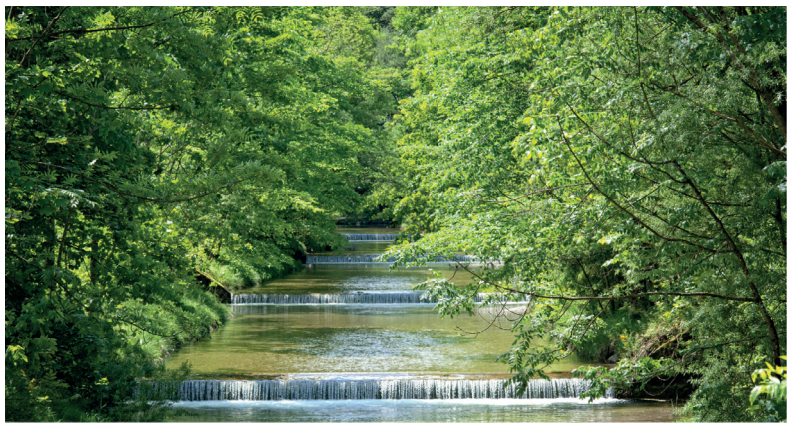
Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez également contacter :

Morgan HUGONENQ - chargé des relations partenaires CARTE MOISSON : morgan.hugonenq@reseaufnsea.fr

A.D

Sécheresse : le cours d'eau du Douctouyre passe en alerte renforcée

RESTRICTIONS Après un début de mois de septembre plutôt chaud et sec, les conditions d'écoulement des rivières et les niveaux des nappes sont globalement en baisse. Les débits du Douctouyre sont en particulier très bas.



Compte-tenu de cette situation, le préfet de l'Ariège a décidé par arrêté préfectoral de la mise en œuvre, à compter du lundi 18 septembre 2023 à 8 heures, de la nouvelle mesure suivante :

• Placement en niveau alerte renforcée des cours d'eau du bassin versant du Douctouyre.

Pour le reste du département, les mesures suivantes restent en vigueur :

• Maintien en niveau d'alerte :
- des cours d'eau du bassin versant du Countirou et sa nappe d'accompagnement ;
- de l'axe Ariège et sa nappe d'accompagnement ;
- des cours d'eau du bassin-versant de la Lèze, et leur nappe d'accompagnement,
- de l'axe Hers-vif réalimenté, et sa nappe d'accompagnement,

• Maintien du reste du département en niveau vigilance,

• Maintien de l'adaptation des consignes d'exploitation du barrage de Montbel pour viser des débits abaissés pour l'Hers-vif à 2,8 m3/s à Calmont, et pour l'Ariège à 13,6 m3/s à Auterive.

Les mesures relatives aux usages de l'eau, et notamment depuis un réseau d'alimentation en eau potable, sont déclinées dans l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2023 qui définit les périmètres des zones placées soit en vigilance soit en alerte.

En niveau d'alerte, le remplissage des piscines privées, le lavage des voitures, le nettoyage des façades, des trottoirs, des voiries et le fonctionnement des fontaines en circuit ouvert sont interdits. Des tours d'eau (arrêt 2 jours sur 7) destinés à l'irrigation agricole sont instaurés ainsi que des restrictions d'horaires pour les autres arrosages. L'irrigation des cultures de maraîchage et des jardins potagers entre 13 h et 20 h est interdite (sauf pour les modes d'irrigation économes en eau type goutte-à-goutte en maraîchage). L'arrosage des pelouses, des jardins d'agrément et des espaces verts sont interdits entre 8 h et 20 h. Ces arrosages sont totalement interdits les mardis, jeudis et samedis. L'arrosage des terrains de sport est interdit de 8 h à 20 h et strictement interdit depuis un réseau d'eau potable les mercredis et vendredis.

En niveau d'alerte renforcée (bassin du Douctouyre), le remplissage des piscines privées et leur remise à niveau, le lavage des voitures, le nettoyage des façades, des trottoirs, des voiries et le fonctionnement des fontaines en circuit ouvert sont interdits. Les tours d'eau (arrêt 1 jour sur 2) destinés à l'irrigation agricole sont renforcés par rapport au niveau d'alerte. L'irrigation des cultures de maraîchage entre 13 h et 20 h et entre 22 h et 4 h, des jardins potagers entre 8 h et 20 h et 24 h à 4 h est interdite (sauf pour les modes d'irrigation économes en eau type goutte-à-goutte). L'arrosage des pelouses, des jardins d'agrément et des espaces verts est strictement interdit. L'arrosage des terrains de sport est strictement interdit depuis un réseau d'eau potable. A partir d'un prélèvement dans le cours d'eau, un tel arrosage est possible uniquement 2 jours par semaine, les lundis et jeudis, et le soir de 20 h jusqu'au lendemain matin à 8 h .

En niveau vigilance, c'est-à-dire dans le reste du département, il est demandé à chacun de poursuivre les comportements écoresponsables : ne pas laisser couler l'eau, optimiser l'arrosage, utiliser les appareils de lavage à plein, installer des équipements économes en eau, réduire les fuites dans les réseaux de distribution...

Préfecture de l'Ariège



CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE

CHAMBRE D'AGRICULTURE

IDÉES REÇUES SUR L'EAU : DÉMÊLONS LE VRAI DU FAUX !

L'eau est souvent qualifiée d'or bleu, essentielle à la vie et au cœur des pratiques agricoles. Elle est pourtant entourée de nombreuses idées reçues. D'un côté, il est dit que l'agriculture est la grande consommatrice d'eau douce, de l'autre, on met en avant les avancées technologiques permettant une irrigation plus rationnelle et moins gourmande en ressources. Dans une ère marquée par des changements climatiques significatifs et une pression démographique grandissante, il est impératif de discerner le vrai du faux. Plongeons au cœur des enjeux liés à l'eau en agriculture pour en démystifier les idées reçues et envisager les solutions durables pour son usage.

Idée reçue n°1 :
irriguer par aspersion, c'est-à-dire sur les cultures, c'est perdre de l'eau par évaporation !

Selon l'INRAE, la perte par évaporation lors de l'irrigation par aspersion atteint au maximum 15 % en conditions extrêmes (fortes températures, vent...), et reste autour de 10 % en conditions normales.

Surtout, l'aspersion permet de réguler la température des plantes lors d'épisodes de fortes températures, limitant ainsi leur transpiration.

Idée reçue n°2 :
l'irrigation est destinée majoritairement à l'irrigation du maïs !

L'irrigation permet de diversifier les cultures et les assolements. Elle peut aussi sécuriser la production de cultures moins fréquemment irriguées comme les céréales à paille ou les oléagineux (tournesol, colza).

Idée reçue n°3 :
les agriculteurs gaspillent l'eau !

Il n'y a pas d'agriculture sans eau ! L'agriculteur utilise l'eau dont il a besoin et lutte contre le gaspillage. En 20 ans, grâce a l'innovation, l'agriculture à appris à utiliser - 30 % d'eau en moins pour produire la même quantité de nourriture !

Idée reçue n°4:
la France manque d'eau !

503 milliards de m³ de pluies et neige par an.

97 sont prélevables et nous n'en prélevons que 13 milliards pour l'ensemble de nos usages (eau potable, canaux, agriculture et industries, énergies)

Idée reçue n°5 :
les agriculteurs accaparent l'eau !

L'agriculture n'est pas le secteur qui utilise le plus d'eau; elle n'en consomme en effet que 10%. La majeure partie de cette eau est transformée et contribue directement à notre alimentation. Il est donc important de noter que 90% de l'eau prélevée sert à d'autres usages. Ainsi, bien que minoritaire, la consommation d'eau en agriculture reste essentielle.

Sources : INRAE, Recensement Général Agricole 2020, Ministère de la Transition écologique et Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie

INRAE

CHAMBRE D'AGRICULTURE OCCITANIE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Liberté Égalité Fraternité

EMBAROU, UNE ALLIANCE D'ACTEURS POUR RÉUSSIR L'INSTALLATION DE MARAÎCHERS

Aujourd'hui, nouvel épisode à propos du projet d'Embarou !
Après vous avoir raconté la genèse du projet, nous vous décrivons les différentes structures qui ont décidé de se réunir pour permettre ce projet ambitieux.
Persuadés que c'est dans l'union des bonnes volontés que naissent les plus beaux projets, voici les acteurs clefs pour le développement de la filière maraîchère Bio en demi-gros.

Commençons par la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix qui inscrit le projet dans le cadre du développement de son territoire. La Communauté de Communes a noté que les citoyens sont en demande d'une meilleure alimentation, pour notre santé comme pour celle de la planète. Les crises que nous traversons montrent l'importance de garantir localement les approvisionnements en produits essentiels. C'est ainsi qu'est né le projet d'Embarou, avec le projet de pouvoir fournir des légumes bio, frais et de proximité à la restauration collective, pour les enfants des cantines et les personnes âgées en EHPAD.

Pour réussir son projet, la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix a décidé d'y mettre les moyens et a choisi de mettre autour de la table toutes les structures concernées par les projets agricoles. Petit tour de présentation :

La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Agricole) est surtout connue pour ses interventions en termes de préemption et d'attribution des terres agricoles.
Son champ d'action s'est élargi à l'ensemble de l'aménagement foncier rural. Les préoccupations environnementales complètent aujourd'hui ses missions.
Sur le projet d'Embarou, la SAFER permet le stockage du foncier, faisant ainsi l'intermédiaire entre l'ancien exploitant et les futurs installés. Elle vend les terres à la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix à mesure que celle-ci lui présente un projet agricole solide, comme celui du chantier d'insertion CASTA, en activité sur le site.

La Chambre d'Agriculture de l'Ariège est un organisme consulaire. Elle a pour rôle de représenter les agriculteurs. Connue pour son accompagnement auprès des agriculteurs, elle est aussi consultée lors des projets d'aménagement du territoire, pour faire valoir les intérêts des agriculteurs et la protection des terres agricoles. Elle développe depuis quelques années des prestations auprès des collectivités territoriales qui souhaitent être accompagnées sur des thèmes ayant trait à l'agriculture, car elles ont rarement un service dédié à l'agriculture en interne.
Acteur incontournable dans le projet d'Embarou, elle coordonne notamment la recherche de candidats, la recherche de finanacement et la structuration de la filière.

L'ADEAR 09 (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) a été créée par des paysans Elle accompagne les transmissions, les installations et propose des formations.
L'ADEAR connait bien les difficultés spécifiques des installations hors cadre familial, c'est pourquoi elle a été associée au projet d'Embarou

Le CFPPA Ariège-Comminges (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) forme une partie des futurs agriculteurs, notamment via le BPREA (Brevet Professionnel de Responsable d'Entreprise Agricole). Parmi eux se trouvent peut être les futurs maraîchers du site d'Embarou ! Les stagiaires du CFPPA ont monté 6 serres sur le site. Cette année, la nouvelle promotion sera invitée à venir bâcher les serres. Le CFPPA est un des solides soutiens du projet.

Bio Ariège-Garonne est né de la fusion du CIVAM Bio 09 et d'ERABLES 31, deux associations de producteurs.
Bio Ariège-Garonne travaille au développement d'une agriculture biologique, locale et équitable. Bio Ariège-Garonne propose un accompagnement technique, des formations, et des rencontres techniques, occasions pour les agriculteurs de s'informer et d'échanger. Bio Ariège-Garonne a réalisé un guide sur les débouchés en maraîchage bio, et compte dans son équipe une animatrice spécialisée en maraîchage qui a organisé plusieurs réunions avec des porteurs de projets d'Embarou.

BGE est une structure d'appui aux entrepreneurs. Elle propose un hébergement juridique. BGE a été associée au projet d'Embarou car elle peut assurer la fonction « couveuse d'entreprise » pour les porteurs de projets qui ne souhaitent pas immédiatement s'installer en nom propre ; Ils peuvent utiliser le SIRET de BGE pour ne pas avoir à s'inquiéter simultanément de la maîtrise technique de la production et des démarches de création d'entreprise, de suivi comptable, etc.

La CUMA d'Embarou (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) a été créée par des maraîchers du secteur. Elle permettra notamment aux futurs installés à Embarou qui souhaiteront y adhérer d'avoir immédiatement accès à tous les outils pour démarrer leur activité.



Samuel DEZILEAU est agriculteur depuis 2006. Eleveur et maraîcher expérimenté, il est le référent technique Maraîchage du projet. Il participe à l'accueil des porteurs de projets lors des visites sur le site, et partage volontiers son expérience.

Et voilà, fin de ce petit tour d'horizon. Comme vous aurez pu le constater, nombreux sont les acteurs associés au projet. Autant de compétences qui seront mobilisées pour accompagner et faciliter l'installation des futurs maraîchers d'Embarou.

Plus d'infos sur chacun des partenaires sur leurs sites internet respectifs. Si vous êtes un porteur de projet intéressé par Embarou, faites-nous signe au 06 22 09 06 07 ou territorial@ariege.chambagri.fr

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

AMOMA : 5 LAURÉATS DE CETTE ÉDITION 2023

L'AMOMA 09 (Association des Membres de l'Ordre du Mérite Agricole de l'Ariège) c'est rendue au Domaine des Oiseaux ce samedi 16 septembre pour remettre cinq insignes du Mérite Agricole dont trois récipiendaire sont des élus de la Chambre d'agriculture de l'Ariège.
Félicitations à Louis ESCANDE ancien Chef du service Tourisme à la Chambre d'agriculture au grade d'Officier, à Léopold ANDRIEU éleveur de chevaux qui a oeuvré à la valorisation du cheval Castillonnais, à Sophie ALZIEU, Anne-Claire LATRILLE et Nicolas PUJOL élus à la Chambre d'agriculture de l'Ariège pour leurs grades de Chevalier.



Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2023 - Semaine 36

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)				Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie		Espagne		Ecoulement JBviande : sorties normales		VacheV R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg	JB U Modène (€/kgC)	
Références	58 000	18500 (% /sem.2022)		8200 (% /sem. 2021)		Abattage hebdo = 11150 têtes		6.17	5.98	4.09	Evol 2023/2022	
S32	54 358	15 635	-11%	7 925	+4%	2 300	0 sem.	5.45	5.13	3.40	5.78	+1%
S33 (4 jours ouvrés)*	46 280	2 449	-55%	874	-68%	-100	0 sem.	5.47	5.13	3.40	5.78	+1%
S34	53 628	14 687	-30%	10 545	-2%	-1 500	0 sem.	5.49	5.16	3.45	5.78	-0%
S35	56 028	19 296	-14%	9 346	-2%	-2 200	0 sem.	5.53	5.20	3.46	5.83	-0%
S36	56 365	19 697	-6%	9 211	-23%	-2 200	0 sem.	5.55	5.25	3.49	5.88	+1%

EN BREF

Photovoltaïque

Photovoltaïque : l'implantation sur des terres «incultes» reprécisée (projet de décret)

Dans le cadre de l'application de la loi AER (accélération des énergies renouvelables), la Direction générale de l'énergie et du climat (ministère de la Transition énergétique) a remis aux professionnels, mi-septembre, un nouveau projet de décret visant à encadrer les installations photovoltaïques sur des terres «incultes».

Cette deuxième version répond à des critiques, notamment celles de la FNSEA qui jugeait le texte «trop libéral».

Une terre est réputée inculte notamment lorsque l'exploitation y est «impossible en raison de ses caractéristiques topographiques, pédologiques et climatiques»; il s'agit d'un espace délaissé des infrastructures et dont les possibilités d'exploitation sont «réduites ou inexistantes».

D'autres évolutions du texte visent l'encadrement du concept d'«agrivoltaïsme», auquel devra se conformer toute nouvelle installation photovoltaïque sur des terres agricoles exploitées.

Cela concerne entre autres la zone témoin permettant de juger si la production agricole reste «significative».

«Toute installation agrivoltaïque doit comporter une zone témoin», selon l'une des deux options proposées, mais avec une dispense notamment si «un référentiel local peut [s'y] substituer».

Agrafil

Ovins — Entrée abattoir

Zone Sud

du 04 au 10 septembre 2023

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER

Catégorie		U	R	O	Variation
AGNEAUX 2 (CIRÉ) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	8,39	7,88	(- 0.06)
	16 à 19 kg	-	7,88	7,76	(- 0,08)
	19 à 22 kg	-	-	-	-
	+ 22 kg	-	-	-	-
AGNEAUX 3 (COUVERT) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	8,50	8,22	(- 0,04)
	16 à 19 kg	-	8,39	7,88	(-0.05)
	19 à 22 kg	8,44	8,11	7,66	(+0,12)
	+ 22 kg	-	7,39	7.73	(-0.04)
BREBIS 2 (CIRÉ) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				
BREBIS 3 (COUVERT) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				

Veaux de boucherie

Élevés Bassin Sud

du 4 au 10 septembre 2023

Couleur	Cours moyens relevés (en E/kg)	Conformation	
		U	R
Blanc		-	-
Rose Clair		8,06	7,14
Rosé		-	5,93

Prix Moyen Pondéré (100 kg net) : 635,8 (+4,8)

Bovins maigres destinés à l'engraissement

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER — *du 4 au 10 septembre 2023*

Blonds d'Aquitaine

		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		250	300	350	270	400
E	Prix	4,50	4,30	-	3,90	-
	Écart	(+0.10)	(+0.10)	-	(=)	-
U	Prix	4,30	4,20	-	3,50	-
	Écart	(+0.15)	(+0.15)	-	(+0.15)	-
R	Prix	3,10	3,05	-	2,80	-
	Écart	(+0.05)	(+0.05)	-	(0.05)	-

Croisés

		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 300	300	400	270	400
E	Prix	-	3,55	-	-	-
	Écart	-	(=)	-	-	-
U	Prix	3,35	3,25	3,45	3,15	3,15
	Écart	(=)	(=)	(=)	(+0.05)	(+0.05)
R	Prix	3,10	3,05	3,10	2,70	2,80
	Écart	(=)	(=)	(=)	(+0.05)	(+0.05)

Limousins

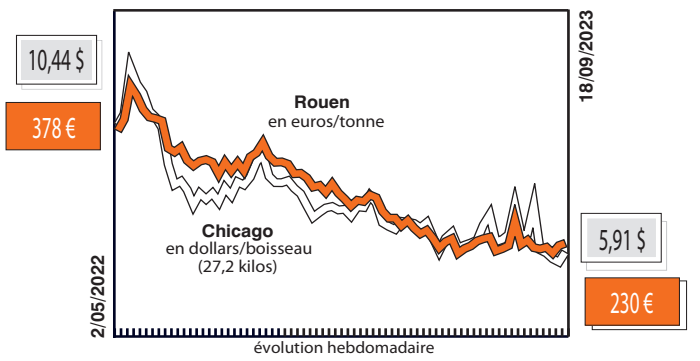
		Mâles 6 à 12 mois				Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 250	300	350	350 à 400	Inf. à 270	400
E	Prix	4,05	3,95	3,85	-	3,30	-
	Écart	(+0.05)	(+0.05)	(+0.05)	-	(=)	-
U	Prix	3,65	3,60	3,50	-	3,20	-
	Écart	(=)	(+0.05)	(+0.05)	-	0.05	-
R	Prix	3,05	3,00	2,95	-	2,85	-
	Écart	(+0.05)	(+0.05)	(+0.05)	-	(+0.05)	-

Gascons

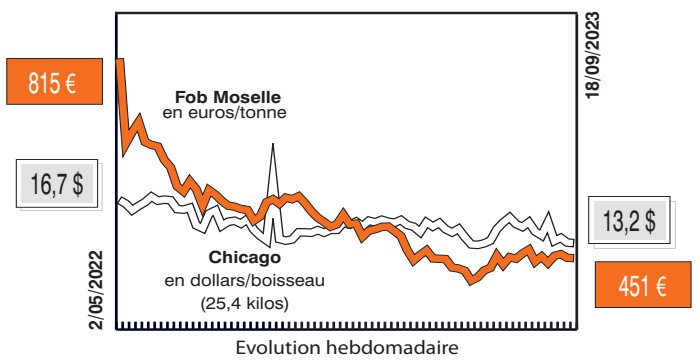
		Mâles 6 à 12 mois			
		300	350	400	450
U	Prix	3,35	3,20	3,40	-
	Écart	(+0.10)	(+0.10)	(+0.10)	-
R	Prix	3,10	3,05	3,10	-
	Écart	(+0.10)	(+0.10)	(+0.10)	-

Céréales

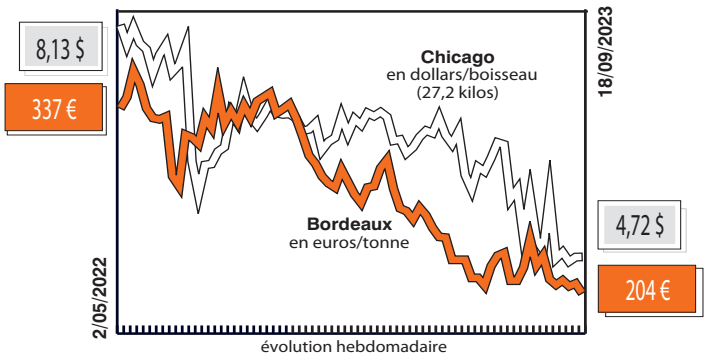
BLÉ



SOJA/COLZA



MAÏS



Terres d'Ariège

Édité par la Société d'Édition et de Presse Agricole de l'Ariège
au capital de 5.000€ - Durée : 99 années
Terres d'Ariège
32, Av du général de Gaulle-09000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32
Email : terres.ariege@gmail.com
N°ISSN : en cours d'obtention
Abonnement : 109€
Prix au numéro : 2€22
Commission paritaire : 0323T87809
Dépôt légal : parution

Gérant :
Clémence Biard
Directeur de publication et responsable de la rédaction :
Clémence Biard
Rédaction et mise en page :
Élodie Morgant - Laurine Beckers
Adélie Delmas - Laura David
Inès Nougadère-Duprat
Abonnements et petites annonces :
☏ 05 61 02 14 32
06 72 01 76 99

Impression :
Digitaprint
59361 Avesnes-sur-Helpe
Publicité nationale :
SAS REUSSIR
4-14 rue Ferrus
75014 Paris

MATÉRIELS

VENDS vibroculteur 4 m, 1 pirouette 4 m, KUHNE + 1 rateau 3 m, CLASS - Tél : 06.84.47.45.77

VENDS tracteur CLASS 657, 2007, 7000 € - Tél : 06.84.47.45.77

VENDS charrue Huard, trisocle + paire de disque, équivaut à une 24 + chisel Huard, neuf dents, 3 m + cultivateur Huard - Tél : 06.84.47.45.77

81 - ACHETE tout tracteur toute marque état avec problème mécanique ou pour pièce – Tél : 07.49.88.65.13

81 - VENDS électro pompe transfert engrais liquide état neuf prix intéressant – Tél : 05.63.41.86.83

31 - VENDS compresseur creyssenssac 100l triphase état neuf peu servi, prix 250 € – Tél : 06 77 36 32 95

31 - VENDS râteau remy faucheuse KUHN botteleuse MF 802 soudeuse 4 rangs 55 trissoc planche 14P 601 sin herseil plate 4 en bon état - Tél : 06.14.85.51.76

31 - VENDS tuiles canals, pressoir continu, tombereaux a vendange, pompes à vin, containers fibre de verre ,cuves a vin + divers matériels a vigne - Tél : 06.28.94.31.76

31 - VENDS charrue 4 socs deport hydrolique refaite neuf cultipaker 4m porte traine très bon état vibro 5m, 1 rouleau - Tél : 09.71.20.19.27

31 - VENDS QUADRISOC losange RLM semoir monosem 5 rangs semoir nodet 19 disques 3M vibro KSEM 3m gyrobroyeur NADALIN 2m40 covercrop 28 disques - Tél : 06.41.88.84.90

81 - VENDS tracteur JOHN DEER 6100 avec fourche Mailleux TBE – Tél : 06 83 77 50 64

VENDS MASSEY FERGUSON, 50 ch, 8000km, moteur refait à neuf - Tél : 05.61.01.35.10

Le Bâtiment sur mesure fabriqué localement

cmc Construction métallique depuis 30 ans



Hangars solaires Gratuits + Location de toitures
Construction métallique neuf + rénovation / Désamiantage
Fabrication de bac acier + Pliages sur mesure

05.61.95.18.68 - devis@cmc-web.fr
MONTREJEAU (31)

DECONS OCCITANIE
ACHAT FERRAILLE ET MÉTAUX
05 62 75 85 50 aucamville@decons.fr
VALORISEZ VOS DÉCHETS AVEC VOTRE PARTENAIRE RECYCLAGE
NOUS ACHETONS TOUS VOS DÉCHETS MÉTALLIQUES (VOITURES HORS D'USAGE, BATTERIES, VIEILLES FERRAILLES ET MÉTAUX)
Ts les jours : 8H - 12H / 14H - 18H
Samedi : 8H - 12H
Fermé le dimanche

Terres d'Ariège
32 av. gal de Gaulle - 09000 Foix
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99
email : terres.ariege@gmail.com

Petite annonce réservée aux PARTICULIERS
Pas de domiciliation. *Professionnels, nous contacter.*

2 CHOIX

>> ARIÈGE — *Forfait 3 lignes pour 2 parutions 10 € TTC* — *Forfait 5 lignes 25 € TTC*

Uniquement pour nos abonnés, 2 PA gratuites par an

>> HAUTE-GARONNE + TARN + ARIÈGE

Nom, prénom

Adresse

☎ Rubrique

ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES *une lettre par case, une vide entre chaque mot*

+ Lignes suppélmentaires (2,50€TTC/ligne)

Total TTC : ..... €

Grille à nous retourner, accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de SEPA

Seules les annonces reçues et réglées dans les délais sont publiées (au plus tard le lundi de la semaine précédant la parution). Le journal se réserve le droit de refuser.

NOUVEAU SERVICE

VOTRE ANNONCE PEUT-ÊTRE PUBLIÉE SUR NOTRE SITE ☐ oui ☐ non

(merci de cocher votre choix)

RÉCOLTE

VENDS foin de bonne qualité (120x130) à proximité de St Girons - Tél : 06.75.51.93.18

81 - VENDS féverolles triées de conso dose 600 kg juillet 2023 240 € la dose – Tél : 06.86.77.38.21

31 - VENDS petites bottes de pailles et bottes rondes 120x125 prairie naturelle et puzenne - Tél : 06.62.56.78.53

31 - VENDS petites bottes de foin et de paille excellente qualité - Tél : 06.65.36.44.71

DIVERS

VENDS bois de chauffage acacia en 2,00 m 65€ / stere possibilité chargement – Tél : 06.33.95.27.96

81 - VENDS luzerne 1ère coupe, ray grass 2ème coupe, foin BR 120x130 – Tél : 06.82.90.45.22

ANIMAUX

81 - VENDS génisses Prim'Holstein de 1 an CL origine IA ind IBR – Tél : 06.75.89.00.23

81 - VENDS vache Montbéliarde à terme + génisses Suisses prêtes à saillir – Tél : 06 42 79 81 37

VENDS 10 canards musquets 12 semaines - Tél : 05.61.69.11.28 (HR)

Terres d'Ariège

Vous vendez, vous recherchez du matériel, des animaux, du foncier...

N'HÉSITEZ PAS

PRENEZ CONTACT AVEC VOTRE JOURNAL DÉPARTEMENTAL

DU LUNDI AU VENDREDI
☎ 05 61 02 14 32
ou 06 72 01 76 99

EMPLOI

RECHERCHE employé agricole temps partiel (polyculture-élevage) - Tél : 06.37.91.08.64

RÉUSSIR Terres d'Ariège + BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN à Terres d'Ariège Papier & numérique + La revue Réussir de votre choix Papier & numérique 135 €
OU
1 AN à Terres d'Ariège Papier & numérique 109 €
ou Numérique seul 65 €

☐ OUI, je m'abonne pour 1 an à Terres d'Ariège *(papier & numérique)* + la revue Réussir de mon choix pour 135€ (cochez la revue de votre choix).
☐ OUI, je m'abonne pour 1 an à Terres d'Ariège seul pour 109€ *(papier & numérique)*
☐ OUI, je m'abonne pour 1 an à Terres d'Ariège numérique seul pour 65€ *(uniquement numérique)*
☐ Je suis RETRAITÉ, je peux bénéficier d'un tarif d'abonnement préférentiel au prix de 79€ *(abonnement à Terres d'Ariège papier & numérique).*

Tarifs syndiqués :
☐ 1 an à Terres d'Ariège *(papier & numérique)* + la revue de mon choix à 115€
☐ 1 an à Terres d'Ariège seul (papier & numérique) à 89€

MES COORDONNÉES
○ M ○ Mme
Nom Prénom
Société
Adresse
Code postal Ville
Tél Port
E-mail
N° Siret

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, art 27, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Coupon à renvoyer avec votre chèque à :
TERRES D'ARIÈGE
32 avenue du Général de Gaulle
09000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32

RÉUSSIR Nourrir votre performance

RÉUSSIR P4020006-01 - Offre valable jusqu'au 31 décembre 2023 en France métropolitaine.





Prolongation du délai de dépôt des dossiers de demande au guichet d'aide aux agriculteurs biologiques

AIDES BIOLOGIQUES Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a annoncé le 17 mai dernier le renforcement du plan de soutien à l'agriculture biologique par la mise en place d'une enveloppe complémentaire de 60 M € pour soutenir les exploitations agricoles biologiques ayant subi des pertes économiques importantes, en complément du fonds d'urgence de 10 millions d'euros qui visait à apporter une aide immédiate aux exploitations en agriculture biologique les plus en difficulté.

Cette aide a été notifiée à la Commission européenne sur la base de l'encadrement temporaire Ukraine, qui prend fin au 31 décembre 2023.

Le guichet de dépôt des demandes d'aides est ouvert depuis le 16 août 2023 par FranceAgriMer, qui instruit le dispositif en lien avec les services déconcentrés. Il devait initialement se clôturer le 20 septembre 2023.

Afin de garantir qu'un maximum d'agriculteurs vérifiant les critères d'éligibilité - inscrits dans la décision de FranceAgriMer n°INTV-GECRI-2023-42 - puisse déposer leur demande, le ministre a décidé de reporter la clôture de guichet de dépôt des demandes d'aides au 29 septembre 2023.

Cette date permet de garantir que l'instruction et le paiement des dossiers soient réalisés dans le calendrier initialement prévu, conformément aux dispositions européennes en vigueur, tout en répondant aux attentes des professionnels.

Engagement de la FNSEA

Début septembre la FNSEA a transmis un courrier de demande d'élargissement des critères concernant le fond d'aides bio, notamment au sujet des exigences excessives et des délais contraints.

Malgré l'engagement et la volonté du réseau syndical toutes les demandes de la FNSEA n'ont pas abouties.

Cependant le cabinet du Ministère a apporté une réponse le 13 septembre dernier. Cette réponse mentionne que :

- l'élargissement des critères signifierait l'abaissement des montants d'aides perçues par les bénéficiaires.
- la limitation de l'aide aux exploitations 100 % Bio permet de simplifier l'instruction des dossiers ainsi que le nombre de pièces justificatives à fournir
- l'engagement de versement des montants du fonds d'aides a été prit pour fin 2023. Décaler la date de clôture à une échéance trop lointaine mettrait en péril la distribution des fonds.

Pour rappel :

Cette aide concerne les exploitations agricoles répondant aux 3 critères suivants :

1 - Être 100% bio

2 - Ayant une perte d'EBE au minimum de 20% en 2022 (dernier exercice clos) par rapport à la moyenne des exercices comptables clôturés incluant les récoltes de 2018 et 2019.

3 - ET constatant une dégradation de la trésorerie de plus de 20% en 2022 (dernier exercice clos) par rapport à la moyenne des exercices comptables clôturés incluant les récoltes de 2018 et 2019.

L'aide est fondée sur la prise en charge d'une partie de la baisse d'Excèdent Brut d'Exploitation (EBE) de l'exploitation.
La demande d'aide se fait de manière dématérialisée depuis la Plateforme d'Acquisition de Données de FranceAgriMer.

Ministère de l'Agriculture

BON À SAVOIR

Grâce au courrier, de la FNSEA les délais ont été tout de même allonger, la clôture du guichet de dépôt des demandes a été repoussé au 29 septembre au lieu du 20 septembre

PARIS CPCE
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Terres d'Ariège
32, Av de Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99
www.terres-ariege.ft

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES
Terres d'Ariège
REUSSIR